

CTL du 21/10/2021

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Voilà donc le NRP 2022 à l'ordre du jour de ce CTL, avec un vote à la clé.

Vous connaissez parfaitement la position de FO DGFIP 66 sur ce sujet et notre opposition ne sera pas une surprise. Nous l'avons maintes fois exprimée avec arguments à l'appui et nous avons la faiblesse de penser que notre position emporte l'adhésion d'une large majorité d'agents. Désormais, l'officialisation du NRP 2022 est une affaire de jours, et il s'agit comme d'habitude d'un véritable passage en force de la part de l'Administration.

Au regard des difficultés que connaissent certaines de nos misSions, faute de moyens, le plus souvent humains, FO DGFIP 66 reste très dubitative sur toutes ces réformes programmées et espère que le remède ne sera pas pire que le mal.

Presque tout le monde, devant la propagande du Gouvernement et de la Direction Générale de notre administration, finit par croire que supprimer des emplois à la DGFIP est inéluctable et que la seule solution pour s'en sortir est de regrouper, fusionner, ou relocaliser. On s'en persuade sans même plus s'interroger sur la pertinence de cette politique. On réforme pour réformer, en oubliant de dire que l'on commence d'abord par supprimer des trésoreries qui avaient fait leurs preuves jusqu'alors.

Le NRP est une commande politique. Sa mise en place devient donc une nécessité pour la DDFIP 66.

FO DGFIP 66 aura donc dans cette affaire, joué le rôle de lanceur d'alerte

Maintenant, le devoir de notre syndicat est d'accompagner les agents dans cette nouvelle aventure en les soutenant et en les défendant, en étant à leurs côtés, de leur côté. Être de leur côté, il y a longtemps que les agents doutent que ce soit un engagement sincère que puisse prendre la Direction, tant cette dernière leur apparaît au mieux très décalée de leur quotidien, ou au pire comme ayant des intérêts antagonistes aux leurs. Nous essayerons d'y voir plus clair au cours de ce CTL, avec les questions que nous vous poserons et surtout avec les réponses que vous nous apporterez.

Mais avant cela, nous devons rappeler dans quel contexte social nous nous trouvons à la DGFIP en général et plus particulièrement à la DDFIP 66.

S'agissant tout d'abord des suppressions d'emploi, elles vont se poursuivre alors que dans d'autres secteurs de la Fonction Publique cette politique est abandonnée. La DGFIP doit rester exemplaire sur ce sujet.

Nos décideurs feraient mieux d'affirmer qu'il y a de l'argent dans les paradis fiscaux. A cet égard, les révélations sur les systèmes d'évasion fiscale des plus riches, démontrent à quel point la spéculation financière déconnectée de l'économie réelle, capte les richesses et accroît les inégalités.

Si l'on rapproche les deux sujets en terme d'exemplarité, on voit bien que si on doit arbitrer pour désigner celui qui doit être priorisé, il ne devrait pas y avoir photo.

S'agissant ensuite des conditions de travail des agents, il est clair que le NRP génère des nuisances telles, qu'elles auraient dû être compensées par des mesures d'accompagnement social à la hauteur. Prenons un seul exemple, celui de la mobilité.

FO DGFIP 66 est la seule OS de la DGFIP qui revendique depuis toujours deux vrais mouvements de mutation par an.

L'ampleur du NRP 2022 dépasse largement sur tous les plans celui de la mise en place du SIE fusionné au 01/01/21, notamment sur le plan de ses enjeux sociaux. En conservant une antenne à PRADES et à CERET, et en maintenant les autres agents, av de la côte vermeille à PERPIGNAN, on pouvait concevoir de ne pas faire un mouvement spécifique pour le 01/01/2021.

Le NRP 2022 se situe dans une autre logique sociale et aurait nécessité un mouvement spécifique pour le 01/01/2022.

Nous profitons de cette prise de position pour clarifier le fait que nous soutenons et défendons les agents de la Direction qui sont amenés à mettre les bouchées doubles dans le cadre de la préparation du NRP.

Ce que nous contestons, ce sont les décisions de nos décideurs qui conduisent à cet état de fait.

S'agissant aussi de la problématique du pouvoir d'achat, il va falloir faire quelque chose de significatif, en tout cas pas une mesurette qui ne serait même pas amortie pour un agent qui aurait répondu en 2021 aux différents appels à la Grève.

Enfin pour conclure, comment ne pas s'inquiéter de la montée en puissance des risques psychosociaux, qui ne sera pas endiguée par la future création des Comités Sociaux d'Administration appelés à se substituer aux CT et CHSCT.

FO 66, premier syndicat interprofessionnel dans le département, vient de dresser un premier bilan de la disparition des CHSCT dans le privé, et a bien vu que cette réforme ne faisait que compliquer le traitement des difficultés en la matière et n'évitait pas, bien au contraire la recrudescence des drames humains dans le monde du travail.

Nous ne voulons pas de cela à la DGFIP, et nous nous battons de toutes nos forces pour que cela ne se généralise pas.